

LA DALLE FUNÉRAIRE DE CLAUDE BERGERET, BIENFAITEUR DU PRIEURÉ DE VAUX-SUR-POLIGNY († 8 SEPTEMBRE 1672)

SERGE ANTÈS

Arrivé à hauteur de l'ancien prieuré, le promeneur qui traverse le village de Vaux-sur-Poligny voit son attention attirée, sur le flanc extérieur nord de l'église neuve construite de 1863 à 1866, par une grande dalle funéraire gravée à la fin de l'an 1672, dressée au bout du collatéral gauche en position légèrement inclinée, probablement dès l'achèvement de la construction, comme vestige de l'ancienne église du prieuré devenu petit séminaire, puis collège (**fig. 1**). Cette dernière, qui comportait une nef flanquée de deux collatéraux, un chœur et deux chapelles ¹, mais pas de transept, fut démolie en 1815 ² et la localisation de cette dalle dans l'église au moment de sa mise en place est indéterminée.

Si malgré les outrages du temps (la couleur de surface de la pierre calcaire, complètement assombrie, témoigne d'une exposition aux intempéries pendant de nombreuses décennies) la première moitié de l'épithaphe, entourée d'un double cadre enserrant une croix grecque et rédigée en latin, se lit sans grande difficulté, la lecture de la partie inférieure, altérée de surcroît par l'écoulement d'un filet d'eau tombant du faite du pignon sous lequel elle fut malencontreusement placée, est, comme nous l'a signalé il y a quelque temps M. Michel Marchand, plus délicate, parce que compliquée dans la partie médiane de chaque ligne par l'affaiblissement, voire la disparition de plusieurs lettres sous l'effet du ruissellement (**fig. 2, 3 et 4** ³). Heureusement, la prise en compte simultanée des possibilités lexicales du latin, des contraintes grammaticales fortes propres à cette langue (présence de déclinaisons) et de la cohérence du sens permet de reconstituer sans difficulté majeure et de façon

1. Voir Alphonse ROUSSET, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent, Département du Jura*, t. VI, Lons-le-Saunier, 1858, p. 151.

2. Pierre LACROIX, *Églises jurassiennes romanes et gothiques*, Besançon, 1981, p. 291.

3. La figure 4 est une photographie en négatif, qui permet de mieux faire ressortir certains détails.

fiable l'ensemble du texte, dont nous présentons ci-après une transcription ⁴ (**doc. 1**) avec sa traduction (**doc. 2**).

La dalle était la pierre tombale de Claude Bergeret, d'une famille aux nombreuses branches bien attestée à Poligny, comme le montrent, entre autres, des titres de propriété de la deuxième moitié du ^{xvi}e siècle et de la première moitié du ^{xvii}e siècle ⁵, ainsi que les registres paroissiaux de la deuxième moitié dudit siècle (dont malheureusement les actes sont le plus souvent rédigés de façon trop sommaire pour établir avec suffisamment de précision les liens de parenté). Ce prêtre familial de la collégiale Saint-Hippolyte vivait lors du recensement nominatif de la population de la ville effectué en 1657 avec sa mère et sa sœur ⁶. Le 26 janvier 1666 il est cité lors de la célébration d'un mariage dans son église ⁷. Par ailleurs il faisait partie de la confrérie du Sanctissime Crucifix ⁸. Six ans et demi plus tard, le 4 septembre 1672, il rédige son testament, reçu par le notaire polinois Jean Bornet, où il lègue la majeure partie de ses biens aux bénédictins de Vaux-sur-Poligny ⁹. L'épithèque nous apprend qu'il décède quatre jours plus tard dans leur prieuré, où il a souhaité pour ses derniers instants bénéficier de la protection de la Vierge, pour laquelle il avait une dévotion particulière et sous le vocable de laquelle était placé le monastère, ainsi que les bénédictins le disent à leur façon : « La Mère de Dieu est présente pour son bonheur au moment du recours qu'il lui fit le jour même de la Nativité de Marie, quand il mourut sur terre, mais naquit dans les cieux ». Son testament est plus explicite sur ses derniers jours : Claude Bergeret était « desja dès longtemps destenu des maladies » et il teste à neuf heures du soir « estant couché dans <s>on lict d'une chambre joignant[e] le quartier du Révérend Père prieur dudit Vaulx regardant sur la cour du costé des moulins » et précise : « <Ma> sépulture j'eslis dans l'église des Révérends Pères Bénédicins du prioré conventuel Notre Dame de Vaulx sur ledict Poligny » ¹⁰.

4. Les lettres restituées sont imprimées en italique.

5. ADJ 10 H 157.

6. « Messire Claude Bergeret, sa sœur, sa mère ». C'est le cent trentième et dernier foyer recensé pour Poligny-bourg, qui à cette date compte 589 habitants (1565 avec les faubourgs). Le quatre-vingt septième foyer est constitué d'« honorable Denis Bergeret, un garçon, une servante » (voir François LASSUS (dir.), *La population de la Franche-Comté au lendemain de la guerre de Trente Ans, Recensements nominatifs de 1654, 1657, 1666*, t. III, *Bailliages d'Arbois, Dole, Lons-le-Saunier, Orgelet, Poligny, Saint-Claude* (collection « Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté », série « Cahiers d'études comtoises »), Besançon, 1995, pp. 200-201). Étant donné cette place particulière dans la liste de recensement, il serait intéressant de pouvoir déterminer, à partir de familles dont la localisation serait éventuellement connue, dans quel ordre le recensement a été fait et en conséquence dans quel secteur de Poligny il résidait.

7. ADJ 5 Ep 27/545 : « Joachim Pouillard a épousé Guillemette Blétrix, envoyé par Messire le Curé de Mirebel et dispensé de la proclamation des bans, en présence de Messire Bernard Fromont hospitalier [recteur depuis 1656 de l'hospice du Saint-Esprit de Poligny] et de Messire Claude Bergeret prêtre et d'autres très nombreux témoins le 26 [janvier 1666] » *Joachim Pouillard uxorem duxit Guillemetam Bletrix a Domino Parocho de Mirabel [sic] dimissus et super proclamationem bannorum dispensatus praesentibus Domino Bernardo Fromond Hospitalario et Domino Claudio Bergeret presbytero Oet aliis plurimis testibus die vigesima sexta [in mense Januario 1666]*.

8. Voir ci-dessous n. 11. Sur cette confrérie polinoise de la Croix, encore appelée du Sanctissime Crucifix, voir Alphonse ROUSSET, *Ouvrage cité*, t. v, Lons-le-Saunier, 1857, pp. 263-264.

9. Le testament (ADJ 10 H 156) est publié le 19 septembre suivant, soit onze jours après sa mort (voir Henri HOURS, *Bailliage de Poligny, Relevé analytique des registres d'insinuations et de publications de testaments, tutelles et curatelles, provisions d'offices (1633-1703)*, Montmorot, 1987).

10. Voir note page 51.



Figure 1 : localisation de la dalle

Cliché Arnaud 25 modifié sous licence Creative Commons BY-SA 3.0

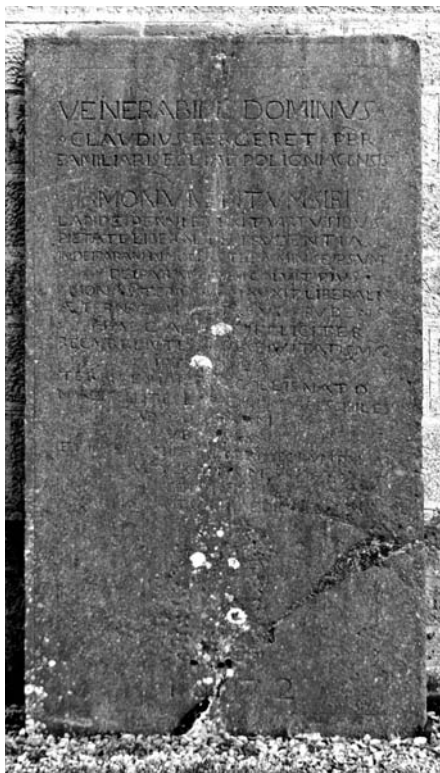


Figure 3 : détail

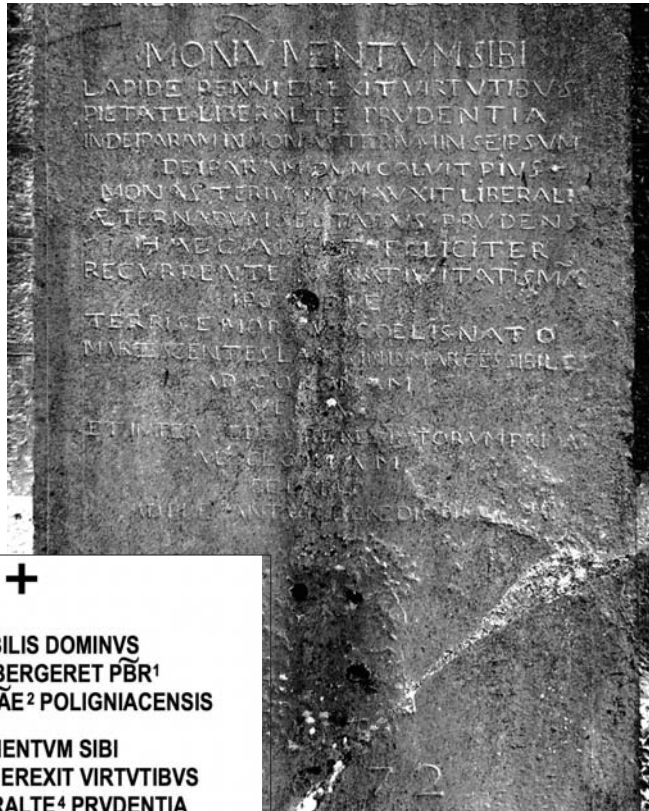
Cliché Serge Antès

**Figure 2 :
vue d'ensemble**

Cliché Serge Antès



Figure 4:
vue en négatif
Cliché Michel Marchand



+

VENERABILIS DOMINVS
CLAVDIVS BERGERET PBR¹
FAMILIARIS ECLIAE² POLIGNIACENSIS

MONVMENTVM SIBI
LAPIDE PENNI³ EREXIT VIRTVTIBVS
PIETATE LIBERALTE⁴ PRVDENTIA
IN DEIPARAM IN MONASTERIVM IN SEIPSVM
DEIPARAM DVM COLVIT PIVS
MONASTERIVM DVM AVXIT LIBERALIS
AETERNA DVM SECTATUS PRVDENS
HAEC ADEST FELICITER
RECVRRENTE SE NATIVITATIS MAE⁵
IPSA DIE
TERRIS EMORTVO COELIS NATO
MARCESCENTES LATOS IN INMARCESSIBILES
AD CORONAM
VERAM
INTER SEDES BENEDICTORVM PRIMAS
AD GLORIAM
DELATAM
ADPRECANTVR BENEDICTINI

SYMBOLE RELIGIEUX ?

1672

Document 1 :
transcription

¹ Abréviation de PRESBYTER.
² Abréviation de ECCLESIAE.
³ Abréviation de PERENNI.
⁴ Abréviation de LIBERALITATE.
⁵ Abréviation de MARIAE.

**MESSIRE LE VÉNÉRABLE
CLAUDE BERGERET, PRÊTRE
FAMILIER DE L'ÉGLISE DE POLIGNY,**

**S'EST ÉDIFIÉ UN MONUMENT
DANS LA PIERRE ÉTERNELLE DE SES VERTUS,
PIÉTÉ, GÉNÉROSITÉ, DISCERNEMENT
POUR LA MÈRE DE DIEU, LE MONASTÈRE ET LUI-MÊME,
EN AYANT HONORÉ LA MÈRE DE DIEU PIEUSEMENT,
EN AYANT FAIT PROSPÉRER LE MONASTÈRE GÉNÉREUSEMENT,
EN S'ÉTANT ATTACHÉ AUX BIENS ÉTERNELS AVEC DISCERNEMENT.
CELLE-CI¹ EST PRÉSENTE POUR SON BONHEUR
AU MOMENT DU RECOURS QU'IL LUI FIT
LE JOUR MÊME DE LA NATIVITÉ DE MARIE,
QUAND IL MOURUT SUR TERRE, MAIS NAQUIT DANS LES CIEUX.
AUX MORTELS EMPORTÉS CHEZ LES IMMORTELS²
VERS LA VRAIE
COURONNE
AU PREMIER RANG³ DES ÊTRES BÉNIS,
VERS LA GLOIRE
QUI LEUR A ÉTÉ CONFÉRÉE,
LES BÉNÉDICTINS ADRESSENT LEURS PRIÈRES.**

SYMBOLE RELIGIEUX ?

1 6 7 2

¹ La Mère de Dieu.
² Littéralement : « aux êtres qui se flétrissent emportés
chez les êtres inflétrissables » (voir le commentaire).
³ Littéralement : « parmi les premiers sièges ».

**Document 2 :
traduction**

En échange de sa générosité vis-à-vis de leur établissement, qui se remet mal de la Guerre de Dix Ans, les moines, institués légataires universels pour tous ses biens meubles et immeubles ¹¹, sont tenus de dire perpétuellement trois messes par semaine, à l'heure qui leur conviendra, le lundi pour le repos de son âme, le vendredi pour les membres de sa famille, le samedi en l'honneur de la Vierge, et d'eux-mêmes par gratitude ils lui font aussi l'offrande de la dalle funéraire faisant l'objet de la présente note.

10. De façon plus générale les religieux de Poligny étaient alors très présents dans le monastère, puisque les bénédictins, ne pouvant pourvoir seuls à l'entretien des bâtiments, en avaient attribué, hors église, la moitié aux jacobins (dominicains), aux chanoines de Saint-Hippolyte et au chapelain (*Histoire du prieuré de Vaux-sur-Poligny, des séminaires du Jura, du Collège Notre-Dame et de l'AVE*, par les Anciens élèves des petits séminaires du Jura, Anciens et Amis de Vaux-sur-Poligny et du Collège Notre-Dame, s. l. [= Poligny], 2012, p. 23).

11. Le curé de Saint-Hippolyte reçoit cependant dix sols « pour son droit de mortuaire », la confrérie du Sanctissime Crucifix (« dans laquelle <Claude Bergeret> a l'honneur d'estre enroolé ») 500 francs, les capucins 500 francs « pour augmenter leur bibliothèque » et sa sœur une pension à vie composée annuellement de trente mesures de froment, deux muids de vin, cent cinquante francs d'argent, douze voitures de bois, douze salignons des sels Rosières et payée par trimestre. Elle obtient aussi la jouissance sa vie durant de la maison où elle résidait avec lui, à la réserve que le vin du prieuré pourra être placé dans la cave. Il est vrai que douze ans plus tôt, le 6 juillet 1660, elle avait fait donation à son frère de tous ses biens à l'exception de 100 francs, en échange de quoi il s'était engagé à la « nourrir, entretenir et alimenter sa vie durant et lui fournir toutes choses nécessaires » (ADJ 10 H 156). Elle fut cependant accusée d'avoir tenté de garder une partie de l'équipement de la maison (Désiré A[lbert] THIBOUDET, « Notes pour servir à l'histoire du prieuré de Vaux-sur-Poligny », *Mémoires de la Société d'émulation du Jura, Année 1866*, Lons-le-Saunier, 1867, pp. 320-321).

Les bénédictins de Vaux-sur-Poligny relevaient depuis le 12 mars 1632 de la congrégation de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe¹², initiée en Lorraine le 7 juin 1595 et définitivement fondée en 1604, connue pour la solide formation intellectuelle de ses membres¹³ et qui dans le royaume de France avait donné naissance en quelque sorte par scissiparité le 2 novembre 1618 à la congrégation bénédictine de Saint-Maur, spécialisée dans les travaux d'érudition¹⁴. Les moines de Vaux¹⁵ ne faisaient pas exception à la tradition de leur congrégation¹⁶ et cela se voit : le texte de l'épithaphe, soigneusement travaillé pour lui donner de l'éclat, révèle une solide maîtrise de la rhétorique, omniprésente à travers toute une série de figures de style que la traduction peine parfois à rendre pleinement et que le lecteur nous pardonnera de devoir détailler forcément de façon un peu technique : tricolon (période ternaire *pietate, liberalitate, prudentia* « piété, générosité, discernement ») ; parallélisme (chacun des trois termes précédents étant repris dans le même ordre par trois lignes présentant la même structure grammaticale et le même ordre des mots), le tout ayant pour effet, en structurant fortement les propos, de leur donner de la solennité ; paronomase (association de mots aux sonorités semblables) renforcée par une antithèse *marcescentes* « les êtres qui se flétrissent » / *inmarcessibiles* « les êtres inflétrissables »¹⁷, qui, par l'emploi du mot rare *inmarcessibilis* « inflétrissable » associé aux mots *coronam* « couronne » et *gloriam* « gloire », est une réminiscence de la première épître de Pierre¹⁸ ; jeu de mots final un peu précieux entre *benedictorum* « les êtres bénis » / *benedictini* « les bénédictins ». La formule de quatre mots latins employée pour évoquer le moment précis du décès de Jean Bergeret et, au-delà de son cas, pour exprimer de façon forte la signification de cet instant pour un croyant (*terris emortuo coelis nato* « quand il mourut sur terre, mais naquit dans les cieux ») bénéficie simultanément de quatre procédés stylistiques que la langue française est

12. « Abrégé de l'histoire du prieuré conventuel de Notre-Dame de Vaux-sur-Poligny... par... Dom Chassignet », publié par A[chille] CHÉREAU, *Mémoires de la Société d'émulation du Jura, Année 1866*, Lons-le-Saunier, 1867, p. 277.

13. Voir Fabienne HENRYOT, « L'enseignement de et par la lecture dans les noviciats de la congrégation bénédictine de Saint-Vanne (XVIII^e-XVIII^e siècles) », dans I[sabelle] PARMENTIER (dir.), *Livre, éducation et religion dans l'espace franco-belge, XV^e-XIX^e siècles*, Actes de la journée d'étude de Namur, 29 février 2008, Namur, 2009, pp. 87-98, spécialement p. 87.

14. Gérard MICHAUX, « Une fondation tridentine : la congrégation bénédictine de Saint-Vanne », *Revue d'histoire de l'Église de France*, Année 1989, vol. 194, pp. 137-148, spécialement p. 148.

15. Le testament de Claude Bergeret et ses annexes livrent l'identité du supérieur (Dom Joachim Jacquard), du sous-prieur (Dom Donat Martin) et de deux autres religieux (Dom Isidore Garnier et Dom Romaric Larquand). Ils étaient huit en 1653 (*Histoire du prieuré de Vaux-sur-Poligny, des séminaires du Jura, du Collège Notre-Dame et de l'AVE...*, pp. 23), de sorte que l'effectif du monastère devait être du même ordre de grandeur en 1672 au moment de la mort de Claude Bergeret.

16. Comme en témoigne A[ibert] THIBOUDET, *Ouvrage cité*, p. 326 : « Tout du reste, dans l'examen des documents que j'ai eus sous les yeux, a tendu à me prouver que les bénédictins de Vaux, du dernier siècle, étaient fort instruits ».

17. Nous n'avons cependant pas jugé heureux de garder cette traduction littérale, dans la mesure où elle serait trop lourde, alors que la formulation latine, dans une langue qui est beaucoup plus synthétique et économe en mots que le français, est très expressive. C'est pourquoi nous avons proposé la traduction « aux mortels emportés chez les immortels », qui est cependant moins imagée.

18. Chapitre 5 verset 4 à propos des pasteurs du troupeau de Dieu : *percipietis inmarcescibilem gloriae coronam* « vous recevrez l'inflétrissable couronne de gloire ».

pour l'essentiel impuissante à rendre : assonance (reprise de sonorités vocaliques en *-e-*, *-i-* et *-o-*), allitération (reprise de la sonorité consonantique en *-t-*), parallélisme dans l'ordre et la nature grammaticale des mots (*terris emortuo / coelis nato*) et asyndète (absence, entre les deux groupes de mots de sens opposé, de liaison du type « mais », ce que le français tolère moins bien), autant de procédés qui visent à rendre sensible de la façon la plus prégnante possible la radicalité du changement de statut du défunt. Tout dans l'épithaphe indique donc que l'on est en présence d'un texte de facture savante.

Le texte était suivi d'un motif figuré, que le vieillissement de la surface de la pierre et le ruissellement de l'eau dans sa partie médiane ont rendu aujourd'hui totalement illisible. *A priori* ce pouvait être un motif religieux, un blason ecclésiastique personnel ou un blason familial découlant d'un anoblissement. Seul ce dernier cas permettant éventuellement de retrouver le motif à partir du nom, il faut donc se poser la question du statut social de Claude Bergeret, dans la mesure où le titre qui lui est donné sur l'épithaphe, « Messire le vénérable », est constant sur les épithaphes de prêtres décédés et où tous les prêtres séculiers, nobles ou non, pouvaient bénéficier du titre de « Messire »¹⁹, ce qui peut donc masquer un éventuel statut nobiliaire, d'autant plus que les Bergeret d'Arbois étaient nobles depuis le milieu du *xvi*^e siècle²⁰. Pour Poligny, dans le recensement nominatif de 1657 auquel nous nous référons plus haut et qui semble très codifié quant à la qualité des personnes recensées²¹, seuls deux nobles explicitement présentés comme tels apparaissent²². En outre Denis Bergeret, mort trois ans avant notre défunt, y est gratifié du titre d'« honorable »²³, ce qui correspond à un bourgeois aisé, et aucun des Bergeret de Poligny n'apparaît, soit par un titre, soit par une profession, comme noble ou pouvant l'être dans les actes de catholicité de Poligny de la deuxième moitié du *xvii*^e siècle. En outre, dans la donation entre vifs que Barbe Bergeret fait le 6 juillet 1660 au profit de son frère Claude²⁴ « ladite donatrice [*sic*] a déclaré ne sçavoir escrire »... Il nous semble donc que Claude Bergeret, s'il n'avait bénéficié du titre « Messire » lié à son état ecclésiastique, aurait été appelé non pas « noble », mais « honorable », statut suffisant cependant pour devenir un bienfaiteur du prieuré et qui correspond assez bien aux données de son testament. Comme il ne possédait ainsi pas de blason de

19. « Titre qui se donne aussi par honneur aux simples prêtres séculiers » (*Le dictionnaire de l'Académie française, dédié au Roy*, t. II, Paris, 1694, p. 481).

20. M. [Nicolas VITON] DE SAINT-ALLAIS, *Nobiliaire universel de France*, t. XII, Paris, 1876, p. 50 (ouvrage accessible en ligne) : Claude Gillaboz, écuyer, seigneur de Baudhin [*sic*], épouse le 12 juin 1588 « Simonne de Bergeret, fille de noble Antoine de Bergeret, écuyer, et de Dame Catherine de Glanne » (voir aussi Jules et Léon GAUTHIER, *Armorial de Franche-Comté*, Paris, 1911, p. 104, n° 1289).

21. La distinction y est régulièrement faite entre les « nobles », « les honorables », c'est-à-dire les bourgeois en vue, les « messires », terme appliqué à deux prêtres (Claude Bergeret, familial, et Jean [Anatoile] Ratteau, vicaire), les « sieurs », qualification appliquée au doyen, aux chanoines, docteurs, avocats, les « maîtres », terme correspondant probablement à l'exercice d'un métier manuel, et les « manants ». Le statut de quelques habitants n'est pas précisé.

22. « Noble Guillaume Doroz, lieutenant général au siège de Poligny » et « noble Anatoille Doroz, docteur es droit » (n° 84 et 121).

23. Voir ci-dessus note 6.

24. Voir ci-dessus n. 11.

lignage, il faut perdre tout espoir de pouvoir retrouver le motif effacé sur la dalle. Le plus probable est qu'il s'agissait d'un symbole religieux.

Rare pièce ayant survécu à la destruction de l'ancienne église du prieuré Notre-Dame de Vaux et pourvue d'une épitaphe révélatrice de la culture des bénédictins qu'il hébergeait, la dalle funéraire de Claude Bergeret mériterait, après avoir bénéficié d'un décapage prudent, d'être au moins mise à l'abri, sinon mise en valeur dans l'église moderne ou dans le cloître de l'ancien monastère.